

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 août 2020 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19h)
MM Gervais Ouellette, conseiller (19h)
Pierre Lessard, conseiller (19h05)
MME Marjolaine Vaudreuil, conseillère (19h)
Céline P. Langlois, conseillère (19h)
M. Pierre-André Arès, conseiller (19h)

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

Le maire, Réal Fortin fait lecture de la réflexion.

Réflexion : « Si haut qu'on monte, on finit toujours par des cendres. »

2020-08-226

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que le sujet suivant est ajouté à l'ordre du jour dans «Administration»;

🚧 Réouverture de la salle #1 et #2

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JUILLET 2020

Rien à signaler.

2020-08-227

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JUILLET 2020

Considérant que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseiller, Pierre Lessard se joint à la séance.

2020-08-228

ADOPTION DES COMPTES

Fournisseur	Description	Montant
9412-2553 Québec inc.	Réparation taille bordure	81.92 \$
Avizo	Suivi et entretien réseau mois d'avril 2020	2 903.12 \$
Camions BL	Crédit retour pièces camion #6	-32.19 \$
Centre d'extincteur SL	Inspection et remplissage bonbonnes service incendie	507.72 \$
Centre du Camion Gauthier	Carnet d'inspection camions incendie	53.53 \$
Cherbourg	Achat sacs à poubelle Sentier Les Pieds d'Or	80.89 \$

Climcô service	Réparation air climatisé CPE, bureau administratif et entretien annuel préventif bureau administratif, salle et Pavillon Armand-Rousseau	1 710.14 \$
Construction et Pavage Portneuf	Couche d'usure Chemin Craig et planage pont rang des Érables	410 593.65 \$
Detekta	Inspection détecteurs de gaz garage et caserne	661.11 \$
Équipements ProVicto	Réparation tondeuse et taille bordures et location tracteur à pelouse	621.80 \$
Groupe Degrandpré	Réparation injection de chlore	207.53 \$
J. Marc Laroche	Réparation compresseur	44.84 \$
Kubota Victoriaville	Réparation tracteur à pelouse	1 166.34 \$
Librairie Renaud-Bray	Achat livres bibliothèque	36.70 \$
Machineries Serge Lemay	Réparation aile de côté camion #1	111.34 \$
Pavage Veilleux (1990) inc.	Pavage station de pompage	9 916.59 \$
Pièces d'auto Allison	Gaulles pour chemin d'hiver et pièces réparation camion	87.15 \$
Roger Grenier inc.	Réparation toilette CPE	8.84 \$
VFD	Achat guenilles	42.10 \$
Vivaco	Location tracteur et achat divers	1 832.98 \$
Total		430 636.10 \$

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu d'acquitter les comptes pour une somme globale de 430 636.10\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois de juillet 2020 relatif à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 95 500.98\$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 29 juillet 2020.

RAPPORT CONSEILLER RESPONSABLE D'UN DOSSIER

Le conseiller, Gervais Ouellette

- Donne un compte-rendu des travaux de voirie qui ont été effectués et ceux à venir.

Le conseiller, Pierre Lessard

- Rien à signaler.

La conseillère, Marjolaine Vaudreuil

- Rien à signaler.

La conseillère, Céline P. Langlois

- Rien à signaler.

Le conseiller, Pierre-André Arès

- Invite les citoyens à participer à la soirée Cinéparc organiser le 20 août.

Le maire, Réal Fortin

- Retour des séances publiques du conseil adaptée aux directives de la santé publique.
- Souligne le décès de M. Maurice Cantin un participant assidu aux réunions du

- conseil et offre ses sympathies à sa famille.
- Félicite la population pour le suivi des directives de la santé publique.
- Nous sommes à préparer les deux rencontres qui étaient prévues au printemps 2020 pour les trottoirs de la rue Ste-Marie et pour les roulottes dans le secteur des Trois-Lacs qui auront lieu en septembre ou en octobre 2020. Les citoyens concernés seront contactés.
- Félicite Mme Antoinette Crête pour la publication de l'article concernant le Sentier Les Pieds d'Or et mentionne que le budget total alloué au sentier est de 10 400\$ pour l'année 2020.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

2020-08-229

Demande d'autorisation CPTAQ : Monsieur Yves Roux et Madame Caroline Roux

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Madame Audrey Laferrière, mandataire de M. Yves Roux et de Mme Caroline Roux, afin d'obtenir de cette Commission l'autorisation d'utiliser à une fin autre qu'agricole une partie du lot 5 500 530 du Cadastre du Québec, ainsi que d'aliéner cette superficie utilisée à des fins autres qu'agricole, en la Municipalité de Tingwick;

CONSIDÉRANT que la superficie de l'immeuble concerné, propriété des demandeurs et visée par la demande est de 0.4838 hectares;

CONSIDÉRANT que le mandataire fait une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour déplacer le droit acquis se situant sur le lot 5 498 660 sur le lot 5 500 530;

CONSIDÉRANT que la maison actuelle, située sur le lot 5 498 660, sera démolie pour laisser place à un agrandissement de la ferme;

CONSIDÉRANT que la maison sera reconstruite sur le lot 5 500 530;

CONSIDÉRANT les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, savoir:

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole des lots	3- FT 7-TP
2	Le potentiel agricole des lots avoisinants	3-FT 7-TP 3-6 FT 4-4TP
3	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture	Le lot actuel est en friche. C'est sur ce lot qu'il y aura la nouvelle maison. L'emplacement de la maison actuelle sera converti en utilisation agricole afin d'agrandir l'étable.
4	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	Bénéfique, puisque cela permettra d'agrandir un usage agricole existant et d'utiliser une partie de terrain inutilisée en usage autre qu'agricole, sans être plus nuisible aux activités agricoles environnantes.
5	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	Légère. Le bâtiment résidentiel sera assez loin des voisins pour ne pas nuire à leur production. L'établissement le plus proche sera celui du propriétaire.
6	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.	Le déplacement du droit acquis doit demeurer sur la même propriété. L'emplacement choisi est le moins contraignant pour l'agriculture.

7	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles	Aucun changement.
8	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.	Aucun changement.
9	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	Aucun changement
10	L'effet sur le développement économique de la région	Aucun effet significatif
11	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie.	Non applicable
CRITÈRES FACULTATIFS		
1	Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire par une municipalité régionale de comté.	Aucun avis de non-conformité
2	Les conséquences d'un refus pour le demandeur	Devra conserver l'emplacement du droit acquis actuel. Devra agrandir l'étable et empiéter dans les champs présentement en culture.

CONSIDÉRANT que l'immeuble visé par la demande est d'une superficie de 83.611 hectares;

CONSIDÉRANT que, de l'avis de l'inspectrice en bâtiment et en environnement, cette demande est conforme au règlement d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la recherche d'espaces ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole n'a pas lieu d'être, puisqu'il s'agit d'une demande ponctuelle et spécifique;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller, Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère, Marjolaine Vaudreuil, il est résolu :

QUE la Municipalité de Tingwick transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande de Madame Audrey Laferrière, mandataire de M. Yves Roux et Mme Caroline Roux, afin d'obtenir de cette Commission l'autorisation d'utiliser à une fin autre qu'agricole une partie du lot 5 500 530 du Cadastre du Québec, ainsi que d'aliéner cette superficie utilisée à des fins autres qu'agricole;

QUE le préambule de la résolution en fait partie intégrante;

QUE le formulaire de la demande est versé au dossier de la Municipalité de Tingwick prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-08-230

Annulation résolution numéro 2020-06-181 «Embauche d'un ingénieur pour la réparation d'un ponceau dans le Domaine Fournier»

Considérant que la Municipalité de Tingwick avait résolu d'embaucher un ingénieur pour la rédaction d'une demande de certificat d'autorisation pour le remplacement d'un ponceau dans la Domaine Fournier;

Considérant que le remplacement d'un ponceau est exempt de l'obtention d'un certificat d'autorisation;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu d'annuler la résolution numéro 2020-06-181.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

INSPECTEUR MUNICIPAL

Entretien et taillage de haie de cèdre Pavillon Armand-Rousseau : M. Roger Bergeron : 800\$ La résolution numéro 2020-08-231

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu de retenir les services de M. Roger Bergeron pour l'entretien et le taillage des haies de cèdre au Pavillon Armand-Rousseau pour la somme de 800\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-08-232

Approbation des travaux : Programme d'aide à la voirie locale : volet projets particuliers d'amélioration : 33 460\$

Attendu que la Municipalité de Tingwick a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois, il est résolu que le conseil de la Municipalité de Tingwick approuve les dépenses d'un montant de 33 460\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-08-233

Demande de soumission laboratoire travaux rue du Bord de l'eau : autoriser la directrice générale à donner le mandat

Considérant qu'un laboratoire doit être embauché pour les travaux de réfection de la rue du Bord de l'eau;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu :

- de demander des soumissions pour l'embauche d'un laboratoire;
- d'autoriser la directrice générale à octroyer le mandat au plus bas soumissionnaire afin de ne pas retarder les travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-08-234

Demande ajout dos d'ânes permanent : section rue du Bord de l'eau

Considérant que la municipalité effectue des travaux de réfection de la rue du Bord de l'eau;

Considérant que M. Louis De Grandpré demande la confection de dos d'âne permanent dans ce secteur;

Considérant que ces travaux ne sont pas prévus dans le contrat octroyé;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu de refuser la présente demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Embauche d'un consultant pour le plan de signalisation pour le règlement de VTT

La résolution numéro 2020-08-235

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Pierre Lessard et résolu d'embaucher M. Fernand Raymond pour la rédaction du plan de signalisation se rapportant au règlement autorisant la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins pour la somme de 1 375\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-08-236 Réparation bris traitement de surface rang 6

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu de réparer le bris du traitement de surface du rang 6 pour une somme approximative de 150\$.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- ✓ Ouverture à compter de la mi-septembre du Terrier Restaurant, le «resto» économe!
- ✓ Fondation Marie-Pagé : remerciement à la suite du don remis

ADMINISTRATION

2020-08-237 Approbation de la liste des dossiers à détruire pour l'année 2020

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois et résolu d'approuver la liste des dossiers à détruire pour l'année 2020 remise par M. Michel Pépin, archiviste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Demande partenariat : Marché de Noël Érable Arthabaska 2020

Le conseil prend connaissance du présent sujet sans y donner suite.

Table Régionale de concertation des personnes âgées du Centre-du-Québec : plan de visibilité bulletin d'information le Propageur

Le conseil prend connaissance du présent sujet sans y donner suite.

2020-08-238 Approbation de l'entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies

Considérant que l'entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies entre les municipalités suivante doit être renouvelée;

Ville de Danville
Ville de Kingsey Falls
Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey
Municipalité de Chesterville
Ville de Warwick
Municipalité de Sainte-Claude
Municipalité de Saint-Camille
Municipalité de Sainte-Clothilde-de-Horton
La Régie intermunicipale incentraide
La Régie intermunicipale des Trois-Monts
Le Service de Sécurité incendie de la MRC de l'Érable

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois, il est résolu que la Municipalité de Tingwick renouvelle ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Annulation résolution numéro 2020-07-215 concernant l'embauche d'Akifer pour l'analyse de la vulnérabilité des puits de la municipalité
La résolution numéro 2020-08-239**

Considérant qu'il y a eu une mauvaise compréhension de l'offre de service d'Akifer pour l'analyse de la vulnérabilité des puits de la municipalité;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu d'annuler la résolution numéro 2020-07-215.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-08-240 Mandat à COPERNIC : analyse de la vulnérabilité des puits de la municipalité : 23 300\$

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu d'embaucher COPERNIC pour l'analyse de la vulnérabilité des puits de la municipalité pour la somme de 23 300\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-08-241 Embauche de Me Annie Aubé : expropriation : partie du lot 5 500 377

Considérant que la configuration du lot 5 500 377 nuit au déneigement;

Considérant que la propriétaire désire conserver son lot tel quel;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu d'embaucher Me Annie Aubé afin de procéder à l'expropriation de la partie du lot en litige.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-08-242 Embauche Gaétan Cantin : réparation bâtiment

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Céline P. Langlois et résolu d'effectuer l'embauche de M. Gaétan Cantin pour la réparation des bâtiments municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-08-243 Embauche M. Michel Pépin, archiviste : 1 semaine supplémentaire

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyé par la conseillère Céline P. Langlois et résolu de retenir les services de M. Michel Pépin, archiviste pour une semaine supplémentaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-08-244 Achat de 4 tables de pique-nique, peinture bloc sanitaire, enlèvement puits et foyer et pierre terrain de tennis : Parc à l'ombre des Pins

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu d'acheter 4 tables de pique-nique, de peindre le bloc sanitaire, d'enlever le puits et le foyer de pierre, d'épandre de la pierre sur le terrain de tennis au Parc à l'ombre des Pins.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-08-245 Ouverture salle #1 et #2

Considérant que la Santé publique permet maintenant le rassemblement d'un maximum de 250 personnes avec les mesures sanitaires requises;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu de procéder à la réouverture de la salle #1

Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Réal Fortin, maire

%%